

plus clairement son intention de recourir à sa majorité écrasante pour imposer l'adoption du projet de loi, sans permettre à la Chambre d'en examiner à fond les avantages et les inconvénients, examen qui pourtant est indispensable à la protection des intérêts de la population du Canada.

En voyant la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du premier ministre (M. St-Laurent) et à laquelle il a lui-même fait allusion ce matin, nous constatons que le Gouvernement entend faire peser une épée de Damoclès sur la tête de tous les membres de l'opposition, sur la tête de tous ceux qui voudraient porter la parole au sujet de la mesure législative à l'étude. Tout ce que je peux dire, c'est que tout en trouvant la chose déplaisante et malheureuse, nous étions disposés à nous plier aux exigences du Gouvernement et à siéger, en cette enceinte, vendredi,—ce qui voulait dire que les députés ne seraient pas chez eux à Noël,—et à y revenir le jeudi 27 décembre. Cela signifie que les honorables députés qui viennent des régions éloignées du Canada ne peuvent compter être dans leurs familles à Noël s'ils doivent siéger à Ottawa le 27 décembre. Placés devant cette nécessité, nous avons accepté, mais j'estime de mon devoir de déclarer que je trouvais cette attitude anti-chrétienne.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne pense pas que l'honorable député discute actuellement la motion dont la Chambre est saisie.

M. Fulton: Le premier ministre en a déjà fait mention au cours du présent débat pour y ajouter encore une nouvelle menace, celle du bâillon le 27 décembre. Les observations du premier ministre exigent, me semble-t-il, l'examen simultané de ces deux motions.

Je m'en tiens simplement à la faculté qu'a la Chambre d'étudier la mesure. C'est un point qui découle rigoureusement de la motion dont nous sommes saisis. Il devient manifeste que le Gouvernement, après avoir réussi, en partie, à juguler la discussion au comité est maintenant déterminé à la juguler également à la Chambre. Il a l'appui de la majorité. Il est maître de la façon de procéder et s'il décide de recourir à la clôture, même si nous le regrettons, même si notre devoir est de signaler à la population...

M. l'Orateur: Je ne crois pas que l'honorable député puisse en ce moment parler de la clôture.

L'hon. M. Abbott: Il ne devrait pas non plus répéter son discours.

M. Fulton: Si telle est votre décision, je ne puis que signaler...

M. Drew: Je crois que le ministre des Finances (M. Abbott) a dit assez de niaiseries sans continuer encore aujourd'hui.

M. Fulton: Je trouve déplorable que le premier ministre soit intervenu dans le débat pour nous menacer de la clôture. Cette menace doit maintenant être au premier plan de nos préoccupations dans l'examen de la question. Si on nous laisse la faculté de répondre...

M. l'Orateur: J'estime avoir accordé à l'honorable député toute faculté de répondre aux quelques observations formulées au sujet de la clôture. Je veux être juste à son égard et je fais mon possible pour l'être. Je lui rappelle que la motion dont la Chambre est présentement saisie est celle qu'a proposée l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Fulton: D'autre part, monsieur l'Orateur, pour ce qui est uniquement de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je signale que cette motion aurait pour effet de faire obstacle à toute discussion utile presque aussi efficacement que la motion dont le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé. C'est à ce point de vue que je me place pour examiner la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre. Ce que n'ignore pas le député, c'est que le nombre des membres du parti de l'opposition, ceux qui sont encore ici, comme le député de Greenwood (M. Macdonnell) l'a signalé, est restreint. Une motion qui tend à faire poursuivre la discussion sans interruption toute la journée place le parti de l'opposition dans une situation désavantageuse par rapport au parti ministériel, elle accroît le désavantage qui résulte déjà de la disparité qui existe entre les deux partis quant au nombre.

Je me borne à dire ceci. Nous voulons étudier tous les aspects de la mesure afin de faire ressortir tous les désavantages qu'elle renferme pour le consommateur. Mais si le Gouvernement s'unit au député de Winnipeg-Nord-Centre et au député de Peace-River (M. Low) pour faire obstacle à la discussion, force nous est de nous résigner à l'inévitable. Il est absurde de la part du premier ministre, vu la preuve bien nette que nous avons de la collusion qui existe entre le Gouvernement, le parti de la C. C. F. et celui du Crédit social à cet égard...

Des voix: Règlement!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je fais observer qu'en ce qui a trait à la motion en cause, il n'y a pas eu de collusion. L'idée est venue de moi.

M. Fleming: Honte!